

BON A SAVOIR :

Chiens, Chats en voiture et autres véhicules.

Voyager avec un animal de compagnie en voiture.

Partir en week-end ou en vacances avec son animal de compagnie, en voiture, demande certaines précautions. Il faut aussi connaître les règles des pays visités pour le transport d'animaux de compagnie.

Accueillir un animal de compagnie dans sa voiture n'est pas sans risque. Si le chat ou le chien sont en liberté, ils pourraient gêner le conducteur et donc provoquer un accident. D'ailleurs, [certains pays](#) ont des règles à respecter en matière de transport d'animaux de compagnie. Ensuite, sauf nécessité impérieuse, inutile de partir pour un long trajet avec un animal qui n'a pas l'habitude du transport en voiture. N'oubliez pas qu'[à l'étranger](#), l'animal doit généralement avoir son passeport européen (délivré par le vétérinaire), sa puce et son carnet de vaccination. Il faut aussi prévoir de l'eau, le doudou favori (ou un jouet) et des arrêts fréquents (15 minutes toutes les 2 heures). Et pour combattre la maladie du transport de l'animal, le vétérinaire peut proposer un médicament. Il est aussi conseillé de ne pas le nourrir durant les 4 heures précédant le départ.

Le code belge

Pour la loi belge, l'animal de compagnie est assimilé à un chargement. En vertu de l'article 8.3. du Code de la route : « Tout conducteur doit être en état de conduire, présenter les qualités physiques requises et posséder les connaissances et l'habileté nécessaires. Il doit être constamment en mesure d'effectuer toutes les manœuvres qui lui incombent et doit avoir constamment le contrôle du véhicule ou des animaux qu'il conduit ». L'animal de compagnie doit donc être installé de manière à ne pas gêner la conduite et à ne pas être un danger pour les occupants, sans quoi il y a un risque de sanction. De plus, il faut veiller à ne pas laisser sans surveillance un animal seul dans un véhicule stationné.

En cage ou attaché

Pour partir l'esprit tranquille, l'idéal est d'utiliser une cage de transport adaptée à la taille de l'animal. Cette cage peut être installée dans le coffre ou sur le sol entre les sièges (pas sur la banquette). C'est d'ailleurs la seule solution pour un chat. Pour un chien, en Belgique, la police ne devrait pas sanctionner le conducteur si le chien est installé tranquillement et confortablement sur la banquette, sans attache. Il peut également être placé sur la banquette en étant attaché avec une « [ceinture pour chien](#) » accroché au moins à 2 points du harnais (pas au collier). Toutefois, il est plus prudent de l'installer dans une [caisse adaptée](#) dans le coffre d'un break, d'un SUV ou d'un monospace à condition que l'espace du coffre soit séparé de l'habitacle par une grille ou une vitre de sécurité. Par ailleurs, si la fenêtre est entrouverte, elle doit l'être de telle sorte que le chien ne puisse pas y passer sa tête.

Que dit la loi sur le transport d'un chien en voiture ?

La présence d'un chien dans la voiture ne doit pas être un danger pour le conducteur, c'est ce qu'il faut retenir principalement des textes de loi. Car s'il n'y a pas d'article obligeant à ce qu'un chien soit attaché en voiture, le Code de la route est très clair en ce qui concerne la maîtrise du véhicule par son conducteur :

- L'article R 412-6 précise que les mouvements et le champ de vision du conducteur ne doivent être gêné ni par des passagers ni par des objets ;
- L'article R 412-1 oblige tout passager d'un véhicule à porter une ceinture de sécurité et le chien peut tout à fait être considéré comme un passager.

Pour transporter votre chien en voiture, vous devez vous assurer que sa présence ne puisse en aucun cas représenter un obstacle à la maîtrise de votre véhicule. En cas de contrôle de police, si votre chien est en liberté dans l'habitacle, vous vous exposez à une amende de 2ème classe d'une vingtaine d'euros. Elle peut même être de 4ème classe (jusqu'à 375€) si les forces de l'ordre considèrent votre chien comme un passager non attaché.

Et en pratique ?

Pour respecter le Code de la route mais aussi assurer la sécurité et le confort de votre chien, il vous faudra limiter la liberté de mouvement de l'animal. Pour cela, vous avez trois options :

- Attacher l'animal avec une ceinture, une laisse et/ou un harnais, ou dans un siège auto pour chien s'il est de petite taille ;
- Installer le chien dans le coffre en veillant à ce que le reste de la voiture soit séparé par une grille de sécurité ou un filet ;
- Le mettre dans une caisse de transport (panier, cage ou caisse à chien pour pick-up) placée dans le coffre.
Conseil : Même s'il est attaché, il est déconseillé de laisser le chien à l'avant afin de limiter les sources de distraction pour le conducteur.

En fonction de la taille de votre chien, certaines solutions seront plus adaptées que d'autres. N'hésitez pas à demander conseil à un professionnel.

Conseil de la sécurité routière.